

Image not found or type unknown



Contrat de vente de véhicule neuf.

Par **jiheme**, le **29/12/2010 à 18:10**

Bonjour, le 21/12/2010, j'ai signé le bon de commande d'un véhicule neuf qui comportait une clause de reprise d'un véhicule de plus de dix ans pour une valeur de 500 euros de prime à la casse et de 2000 euros de prime casse constructeur. Malheureusement ce matin j'ai eu un accident avec le véhicule devant être repris et il est hors d'usage. Puis-je dénoncer le contrat, ou suis-je tenu de m'y soumettre et ce sans le bénéfice de la reprise ? Merci d'avance